

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : il tue son ami à cause d'un téléphone portable

F.N
Mouila/Gabon

BORIS Yoan Nze Mezui, Gabonais, 25 ans, ancien pompiste dans une société forestière de Mouila, s'est rendu auteur du meurtre de son ami, Curly Iloko Mabende. C'était au cours d'une altercation survenue dans la nuit du 30 décembre

2022, dans un troquet communément appelé "La perfusion", sis au quartier Divindet.

De source proche de l'enquête, tout serait parti d'un téléphone portable que Curly Iloko Mabende aurait voulu acquérir auprès de Boris Yoan Nze Mezui. Sauf que ce dernier aurait aussitôt flairé une entoureloupe de la part de son ami et d'autres

jeunes. Aussi, le propriétaire du téléphone aurait interpellé l'éventuel acquéreur à l'extérieur du bar pour qu'il lui explique ce qui n'allait pas.

Sur ces entrefaites, une dispute aurait éclaté entre les deux amis. Boris Yoan Nze Mezui se serait alors saisi d'un tesson de bouteille, qu'il aurait ensuite planté en plusieurs endroits du corps de son adversaire. Curly Iloko Mabende se serait mis à saigner abondamment, avant de succomber à ses blessures quelques minutes plus tard. Tandis que le meurtrier présumé prenait ses jambes à son cou.

Mis aussitôt au parfum de la situation, les éléments de la sûreté urbaine du commissariat de police de Mouila ont été déployés sur le terrain, en vue de neutraliser le fugitif. Lequel a été appréhendé par les Officiers de police judiciaire (OPJ) au domicile familial.

Boris Yoan Nze Mezui a été conduit dans les locaux de l'unité de police du chef-lieu de la province de la Ngounié, où il aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés lors de l'audition. Cette semaine, le meurtrier présumé devrait être déféré devant le parquet de la République, qui risque de le poursuivre pour présomption de coups mortels.

Affaire à suivre.



Boris Yoan Nze Mezui qui sera déféré devant le parquet cette semaine.

Précisions

DANS l'article paru relativement à l'embarquée d'un minibus qui a fait un mort et 12 blessés, le 30 décembre 2022, au village Nzoghe-Bang (L'Union du 3 janvier 2023), nous avons malencontreusement écrit que le transporteur, parti tôt de Libreville, roulait dans le sens Lambaréné-Bifoun, avec pour destination finale Gamba, le chef-lieu du département de Ndougou, dans la province de l'Ogooué-Maritime. Il fallait plutôt lire : " (...) le minibus roulait dans le sens Bifoun-Lambaréné (...)" . Toutes nos excuses à nos lecteurs.

Le clin d'œil de *Lybek*



Faits d'ailleurs

FRANCE/ARNOUVILLE : IL TUE SON CHIEN ET ÉCOPE D'UN AN DE PRISON FERME

UN jeune homme de 22 ans a comparu devant le Tribunal du Val d'Oise pour cruauté envers un animal de compagnie. Les faits se sont déroulés, il y a quelques jours, à Arnouville. Il a frappé Cookie, sa chienne, parce qu'il la trouvait agressive. Puis il a tué cet American staff croisé dogue argentin, en le pendant à un arbre. Le prévenu s'est ensuite vanté de son crime dans une vidéo. Une association de protection animale a déposé plainte contre lui. Il a écopé d'un an de prison ferme, sans possibilité d'aménagement de peine, et une interdiction de détenir un animal.

GRÈCE/ALIAKMONAS : UN BÉBÉ DE 11 MOIS REPÊCHÉ DANS LES EAUX D'UN BARRAGE

LE corps sans vie d'un bébé de sexe féminin a été repêché dans une rivière à la hauteur du barrage d'Aliakmonas, en Grèce. L'enfant a été transporté à l'hôpital, où il a été déclaré mort. La fillette de 11 mois était portée disparue depuis le 1er janvier. L'autopsie a révélé une mort par noyade. Interpellée, sa mère âgée de 29 ans, a avoué le meurtre, en confiant avoir jeté volontairement son bébé à l'eau. Elle a été placée en détention provisoire, en attendant une expertise psychiatrique.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE